

Paris, le 7 janvier 2008

Le Président

EA/FT/Janv. 08 – n°2
Tél : 01.44.63.20.88

N O T E

**A l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs de projet
chargés de la lutte contre la drogue**

Sous couvert de Mesdames et Messieurs les Préfets de départements

Notre pays se trouve confronté à une situation préoccupante qui voit augmenter l'offre de produits avec des prix en baisse constante. Nous avons aujourd'hui 5 millions d'usagers occasionnels et 1,2 million d'usagers réguliers de cannabis, les consommations de cocaïne et d'ecstasy commencent à se banaliser tandis que les phénomènes de consommation excessive d'alcool par les jeunes en fin de semaine se développent.

Endiguer la progression de l'usage des drogues constitue désormais une priorité du gouvernement qui demande une mobilisation permanente des ministères et de leurs services déconcentrés pour mettre en place les dispositifs pertinents.

Comme vous le savez, la politique de lutte contre la drogue est de la compétence de l'Etat et exige une coordination interministérielle forte.

La présente circulaire a pour objet de rappeler les instructions données, lors des journées de formation des chefs de projet en préfiguration de celles qui devraient figurer dans le prochain plan gouvernemental.

Il vous appartient de les mettre en oeuvre en tant que chef de projet à la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie sans déléguer cette responsabilité ni aux services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ni au réseau associatif. En effet, la lutte contre la drogue ne peut se réduire à une politique d'éducation à la santé, et doit se situer par nature au carrefour de trois approches, prévention, répression, soin, pour mieux les articuler et permettre ainsi de renforcer l'efficacité de l'action publique.

Dans cet esprit, vous voudrez bien réunir votre comité de pilotage et prévoir votre plan d'action 2008 en veillant au respect des priorités ci après :

- Réduire la demande par la prévention et le rappel de la loi

A cet effet, sans négliger les actions menées dans les établissements scolaires et dans les milieux du loisir auprès des jeunes, vous vous appuierez prioritairement sur les adultes et notamment les parents, premiers acteurs de la prévention et veillerez à renforcer, par l'action des pouvoirs publics, la légitimité de leur discours et de leur positionnement éducatif au service du respect de l'interdit.

Vous apporterez une attention particulière aux consommations de produits qui posent des problèmes d'ordre public qu'il s'agisse des drogues illicites ou de l'alcool.

La loi sur la prévention de la délinquance complète la panoplie des sanctions à visée éducative par une nouvelle réponse judiciaire, un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des drogues. Ce stage permet d'apporter une réponse pénale systématique et graduée aux usagers de stupéfiants peu ou pas encore dépendants qui ne relèvent pas de l'obligation de soins. Il vise à modifier le comportement par des procédures systématiques et rapides et constitue donc un objectif important de la politique gouvernementale de lutte contre la drogue

Le contenu de ces stages fait l'objet d'un cahier des charges rigoureux préparé par la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie opposable aux professionnels qui seront chargés de mettre en œuvre ces stages.

Elle met en place également un dispositif d'obligations de soins à l'égard des auteurs d'infractions ayant agit dans un contexte de dépendance avérée à l'alcool.

Je vous demande de veiller personnellement en lien avec les Parquets à la mise en œuvre rapide de ces procédures qui constituent une réponse préventive innovante au service de la diminution de l'usage de drogues.

-Veiller à la qualité et à la diversification de l'offre de soins

Vous veillerez, en lien avec les services compétents de la Santé, à une bonne couverture territoriale qualitative des dispositifs spécialisés de prise en charge des toxicomanes et des consultations cannabis pour les jeunes consommateurs et leur famille.

Il vous appartient également de vous assurer de l'effectivité des injonctions thérapeutiques et de la mise en place rapide dans votre département des médecins relais prévus par la loi de prévention de la délinquance

La diversification de l'offre de soins passe également par la création de programmes sans substitution : vous suivrez attentivement dans ce cadre les projets de création de communautés thérapeutiques en veillant à leur conformité avec le cahier des charges.

S'agissant de la réduction des risques, dont le principe n'est pas remis en cause, je souhaite qu'elle se limite aux drogues injectables, la pratique du testing lors des rassemblements festifs dans vos départements ne doit pas être autorisée : il vous appartient d'expliquer à vos interlocuteurs que les pouvoirs publics n'ont pas à faciliter l'usage.

- contribuer à réduire le trafic local par une meilleure coordination des services de police, de gendarmerie, des Douanes.

A cet égard, la réunion avec l'autorité judiciaire du Comité départemental de sécurité sur le thème de la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants paraît comme de nature à accentuer cette coordination.

Vous porterez également une attention particulière aux besoins des services dans le cadre des opérations menées dans votre département pour réduire l'offre de produits.

Il ne s'agit pas de financer l'équipement classique des forces de l'ordre, mais de permettre de renforcer leurs moyens d'investigation et d'action spécifiques pour certaines opérations de lutte contre la drogue, décidées en comité de pilotage départemental.

- s'assurer du respect de la réglementation concernant la distribution d'alcool chez les plus jeunes

- évaluer en permanence votre action

Vous aurez à cœur avant de financer toute action, de vous poser systématiquement la question de son utilité par rapport aux objectifs de lutte contre la drogue et de diminution des consommations abusives d'alcool.

Il vous appartient, en effet, de mettre en place des dispositifs qui contribuent à diminuer le nombre d'usagers. Les financements des projets associatifs doivent notamment répondre à cet objectif d'efficacité de l'action publique en évitant le saupoudrage.

Vous vous doterez des outils nécessaires pour suivre l'évolution des tendances en vous appuyant sur les informations de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies et en demandant à vos Centres d'Information Régionaux sur les Drogues et les Dépendances dans les 11 régions qui en sont dotées, de développer leur fonction d'observation des phénomènes de consommation et de trafic pour construire un diagnostic de territoire avec quelques indicateurs clefs de tendances.

-Construire votre programme d'action

Il vous appartient désormais de réunir rapidement votre comité de pilotage et de construire votre programme d'actions 2008 qui devra s'inscrire dans le cadre des priorités ci-dessus rappelées.

Une première dotation correspondant globalement à 50 % de la dotation chefs de projet pour 2008 vous sera déléguée en janvier, le solde vous sera versé au vu du bilan 2007 (document formaté ci-joint) que vous voudrez bien me faire parvenir d'ici le 31 janvier prochain

Vous l'accompagnerez d'une note sur l'évaluation que vous faites de l'efficacité de l'action des services déconcentrés sur la période 2004/2007 du précédent plan, pour diminuer les consommations et leurs conséquences sur la société

Vous évoquerez également, à partir du diagnostic de votre territoire, les objectifs prioritaires sur lesquels vous souhaitez construire votre action dès 2008 afin de coordonner de manière opérationnelle l'ensemble des volets de la lutte contre les drogues.

Ces contributions, tant en ce qui concerne le bilan 2004/2007 que les projets à venir permettront d'enrichir par des analyses de terrain, la réflexion sur le futur plan gouvernemental en cours de préparation qui doit proposer des dispositifs concrets permettant de réduire de façon durable l'usage de drogues et leurs dommages.

Enfin, j'appelle votre attention sur la nécessité d'engager les crédits qui vous sont délégués selon un rythme régulier sans attendre le dernier trimestre afin d'éviter la remontée de crédits sans emploi pénalisante pour la MILDT.

Vous voudrez bien me faire part des difficultés rencontrées dans l'application de ces instructions.



Etienne APAIRE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MILD'T
www.drogues.gouv.fr

Département :

DONNEES GENERALES

❖ Effet levier des crédits MILDT

➤ **Dotation MILDT 2007 :**

➤ **Implication des services déconcentrés :**

- Crédits additionnels mobilisés en 2007 par les services déconcentrés dans le cadre du plan départemental :

Dont :

Education nationale

Jeunesse et sport

DDASS

Etc....

➤ **Implication d'autres partenaires :**

Crédits additionnels mobilisés

Dont :

- Collectivités locales
- Autres partenaires
- Assurance maladie

➤ **Part de la dotation MILDT consacrée aux différents champs**

- La prévention
- La prise en charge sanitaire et sociale
- L'application de la loi
- la lutte contre le trafic

❖ Coordination interministérielle

➤ Mission chef de projet :

- Estimez vous avoir les moyens de remplir pleinement votre rôle de chef de projet ? : disponibilité personnelle et concours des services de la préfecture, maîtrise de la problématique, relation avec la MILDT etc....
- quelles suggestions souhaitez vous formuler ? quelles évolutions vous paraîtraient nécessaires ?

➤ comité de pilotage :

- Composition du comité
- Fréquence des réunions
- Taux de participation de chaque service déconcentré
- Niveau d'implication de chacun
- Quelle appréciation formulez vous sur la capacité de ce comité à définir et à mettre en œuvre les objectifs du plan départemental

➤ Cohérence du plan départemental avec les dispositifs connexes :

prévention de la délinquance, sécurité routière, politique de la ville, contrat de plan schéma de santé publique etc....

- Nombre de coopérations formalisées
- difficultés rencontrées

➤ Rôle du CIRDD régional (si ce CIRDD existe) :

- Avez-vous fait appel au CIRDD ? Sur quelle fonction ?
(Documentation, observation, conseil méthodologique et formation)

- Le CIRDD a-t-il répondu à votre attente ?
- Avez-vous été sollicité par le CIRDD ? (Demande d'informations, de données de services déconcentrés, analyse de ces données)

DISPOSITIFS MIS EN PLACE

❖ Prévention

- Rappel des objectifs du plan départemental en matière de prévention
- Actions validées par le COPIL départemental pour l'année 2006
 - Milieu scolaire
 - Milieu sportif
 - Milieu des loisirs
 - Milieu du travail
 - Sécurité routière
 - Politique de la ville
 - Prévention de la délinquance
 - Autres
- Pour chaque item indiquer :
 - l'objectif recherché
 - le public bénéficiaire en identifiant les actions menées dans les zones urbaines sensibles
 - le coût et le plan de financement en précisant la part des crédits MILDT et les cofinancements
 - la structure support de l'action (association ou autre)
 - commentaires : conditions de mise en œuvre, première évaluation

❖ Prise en charge sanitaire et sociale

- Rappel des objectifs du plan départemental en la matière
- Projets validés par le COPIL départemental

- Pour chaque projet, indiquer :
 - l'objectif de l'action
 - le public bénéficiaire en distinguant les ZUS
 - le coût et le plan de financement en précisant la part de chaque financeur y compris la part éventuelle des crédits MILDT
 - la structure support de l'action
- Commentaires : conditions de mise en œuvre, première évaluation

❖ Application de la loi

- Rappel des objectifs du plan départemental en la matière
- Projets validés par le COPIL départemental
 - Respect des législations concernant le tabac et l'alcool
 - Respect des interdits
 - Dispositif CDO
 - Autres, à préciser
- Pour chaque projet, indiquer :
 - l'objectif recherché
 - le public bénéficiaire en distinguant les ZUS
 - le coût et le plan de financement en précisant la part éventuelle des crédits MILDT
 - la structure support de l'action
- Commentaires : conditions de mise en œuvre, première évaluation

❖ Lutte contre le Trafic

- Rappel des objectifs du plan départemental en la matière
- Projets validés par le COPIL départemental
 - Lutte contre le trafic local
 - Lutte contre l'économie souterraine
 - Autres, à préciser

- Pour chaque projet, indiquer :
 - l'objectif recherché
 - le public bénéficiaire en distinguant les ZUS
 - le coût et le plan de financement en précisant la part éventuelle des crédits MILD'T
 - la structure support de l'action
- Commentaires : conditions de mise en œuvre, première évaluation